
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



ARRETE MUNICIPAL PERMANENT
Portant modification de limite
d'agglomération
P04-2023

Le Maire de la commune d'Alteckendorf

Vu le Code général des collectivités locales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4;

Vu le Code de la route, notamment les articles R.110-1 et suivants, R.411-2, R.411-8 et R.411-25

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière cinquième partie,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de fixer une nouvelle limite d'agglomération compte tenu de l'extension récente de l'urbanisation, et que pour des raisons de sécurité publique il importe de limiter la vitesse en entrée d'agglomération.

ARRETE

Article 1 : La limite de l'agglomération sur la RD25 est modifiée comme suit :

- **Entrée d'agglomération RD25 en venant de Ettendorf : PR4+155**

Article 2 : La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – livre I – 5^e partie – signalisation d'indication – sera mise en place à la charge de la commune.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : Le Maire de la commune de Alteckendorf est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera transmise à :

- M. le Préfet du Département du Bas Rhin,
- M. le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement Chef-lieu,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,

- M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hochfelden.

Fait à ALTECKENDORF, le 15 Septembre 2023

Le Maire,

Alain HIPPEL

